

Demande :

8.1 Comment Gazifère vérifie-t-elle la validité des charges d'exploitation à payer à Enbridge?

Réponse 8.1 :

Les charges d'Enbridge Inc. sont allouées aux compagnies affiliées selon la méthode d'allocation des coûts déposée à la pièce GI-4, document 7.2. Gazifère vérifie la validité de ces charges en se comparant à EGD. Gazifère paie, pour ses activités réglementées, 12,49\$ par client à Enbridge Inc. alors qu'EGD paie 10,00\$. Voir la pièce GI-18, document 2, page 5 de 25, réponse 5.1, révisée le 14 janvier 2005, montant facturé par Enbridge Inc.

9. Référence : GI-18, document 2.4, pages 6 et 7

Préambule :

Les Autres charges de Comptabilité des abonnés connaissent une forte hausse entre 2003-Réel et 2005-Budget. Cette hausse est de 26,5 % (le total des Autres charges passe de 268 800 \$ à 340 100 \$ pour une hausse de 71 300 \$). L'explication vient de hausses des charges de Supervision et des hausses de charges pour la Facturation des clients

Demandes :

- 9.1 Veuillez expliquer les raisons qui justifient la hausse relative à la Facturation des clients de 2003 à 2005.
- 9.2 Veuillez montrer l'évolution du poste Facturation des clients en fonction de l'évolution du nombre de clients et justifier la hausse sur la période 2003-2005.
- 9.3 Pour les Autres charges - Facturation des clients, veuillez expliquer la hausse de 17 600 \$ pour la période 2005 relativement à l'année projetée 2004 (5+7).

Réponse 9.1, 9.2 et 9.3 :

Le tableau ci-dessous montre que l'augmentation d'une année à l'autre du poste - facturation des clients est principalement due à l'augmentation des timbres qui provient de l'accroissement du coût des timbres et de la croissance de la clientèle.

Original : 2004-12-10
Révisé : 2005-01-14

Régie de l'énergie
DOSSIER: R-3537-2004
DÉPOSÉE EN AUDIENCE
Date: 17 JANVIER 2005
Pièces n°: GI-18

GI-18
Document 4
Page 9 de 24
Requête 3537-2004

DOC. 4.1 PAGE 9 AMENDÉE